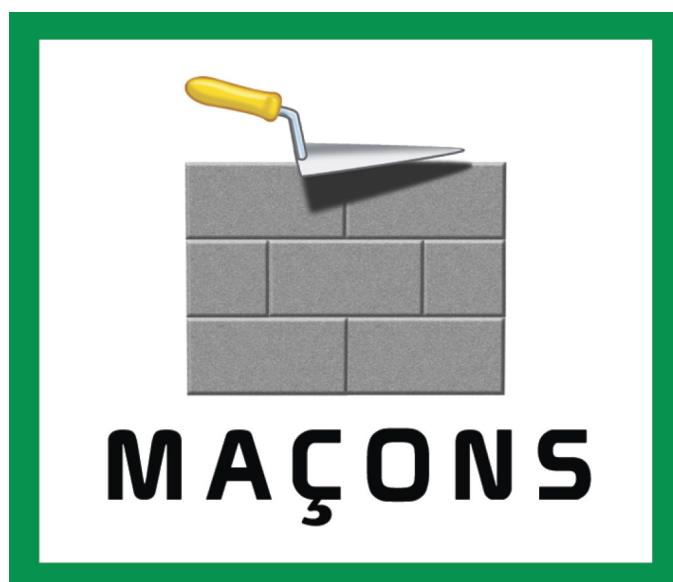


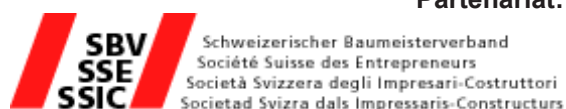
école de la construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

**Chef-fe d'équipe
bâtiment et génie civil**



Partenariat:



Au cours de leur formation, les chefs d'équipe acquièrent **les compétences opérationnelles** leur permettant **d'organiser**, de **réaliser** et de **diriger** l'exécution correcte de certains objets, sous leur responsabilité ou en collaboration avec un-une contremaître dans l'un des secteurs **bâtiment, génie civil** ou **construction de voies de communication**.

Ils **possèdent les compétences d'encadrement** d'une équipe de collaborateurs.

Ils **maîtrisent** les processus placés sous leurs responsabilités sur les plans :

- **économiques,**
- **légaux**
- **écologiques**
- **des techniques de construction**
- et des normes moyennant la prise en compte de **la sécurité au travail et de la protection de la santé**.

Ils attestent qu'ils sont au bénéfice **des compétences opérationnelles** requises au terme de leur formation lors de procédures de qualification (examens) organisées par l'association professionnelle responsable en vue de l'obtention du certificat de chef-fe d'équipe.

Objectif	Obtenir le certificat de chef-fe d'équipe du bâtiment et génie civil. Ce certificat est une étape obligatoire pour l'accès au cours de préparation pour l'obtention du brevet fédéral de contremaître maçon									
Conditions d'admission	<p>Etre en possession d'un CFC de maçon-ne ou de constructeur-trice de voies de communication</p> <p>Les participants détenteurs d'un autre CFC sont admis au cours à condition de pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité professionnelle de 2 ans, au moins, dans les métiers ci-dessus La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens</p> <p>Etre retenu à l'issue du concours d'entrée obligatoire.</p> <p>Les candidatures qui ne remplissent pas ces conditions sont examinées sur la base d'un dossier et d'un entretien assuré par les organisateurs du cours pour préavis à la commission de cours.</p> <p>Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers</p>									
Certification	Chef-fe d'équipe du bâtiment et génie civil									
Frais d'inscription n'inclut pas la finance d'examen <i>Sous réserve de modification</i>	<table><thead><tr><th></th><th>Entreprise cotisante CPR¹</th><th>Entreprise non-cotisante</th></tr></thead><tbody><tr><td>1^{er} cycle :</td><td>CHF 3'300.--</td><td>CHF 3'960.--</td></tr><tr><td>2^{ème} cycle :</td><td>CHF 3'300.--</td><td>CHF 3'960.--</td></tr></tbody></table> <p>¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>- <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>- <i>La direction de l'Ecole se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i>- <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>- <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'Ecole.</i>- <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>- <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable</i>		Entreprise cotisante CPR ¹	Entreprise non-cotisante	1 ^{er} cycle :	CHF 3'300.--	CHF 3'960.--	2 ^{ème} cycle :	CHF 3'300.--	CHF 3'960.--
	Entreprise cotisante CPR ¹	Entreprise non-cotisante								
1 ^{er} cycle :	CHF 3'300.--	CHF 3'960.--								
2 ^{ème} cycle :	CHF 3'300.--	CHF 3'960.--								
Aide financière	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.									
Durée	Deux cycles de formation répartis sur deux ans, pour un total de 568 périodes Plusieurs samedis + 2 semaines complètes par cycle									
Dates	1 ^{er} cycle : de septembre à mai de chaque année 2 ^{ème} cycle : de septembre à mars de chaque année Examens finaux en mars à la fin du 2 ^{ème} cycle									
Délai d'inscription	1 ^{er} mai de chaque année / Concours d'entrée									
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page									

Cours de perfectionnement, CE-1 & CE-2

Thèmes	Branches	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Total
Connaissances de base	Calcul professionnel, dessin.	72		72
Organisation d'entreprise	Droit, lois, prescriptions, normes, plans, devis, descriptifs, sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement, arpentage, personnel, préparation au travail.	140	64	204
Production Bâtiment	Installation chantier bâtiment, sécuriser, étayer, renforcer et déplacer, canalisations et drainages, travaux de maçonnerie, étanchéités et isolations spéciales, enduits de façades, sols de revêtements en ciment.	100	44	144
Production Génie civil	Travaux de construction des conduites, épaissements des eaux, améliorations du sous-sol, jardinage et aménagements extérieurs, terrassement, couches de fondation et extraction de matériaux, ouvrage en béton génie-civil.		108	108
Administration	Contrôle et surveillance des contrats, conclusion du contrat, post-calculation		40	40
<u>Total du nombre de périodes</u> sous réserve de modifications		312	256	568